

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, LeciTrailer France S.A., 8 Bd Bernard Palissy, 79200 PARTHENAY, représentant dûment accrédité de LeciTrailer S.A., C^e de los Huertos, s/n, Apartado Correos 100, 50620 CASETAS (Zaragoza) - ESPAGNE, constructeur, certifions :

A - que le véhicule livré :

- 1. Genre :
- 2. Marque :
- 3. Type :
- Versions :

(1) en châssis nu
SRSP - SRTC - SRM
LeciTrailer
3E20
(1) S/D
(1) N/B
(1) 0/1/2/3

4. Numéro d'identification :

(2)	V	V	1	L	T	TP3E05W x 79343					
-----	---	---	---	---	---	-----------------	--	--	--	--	--

10. Poids total autorisé en charge (t) :

(1) 34,000 - 38,000

11. Poids du châssis nu :

(2) 5,600

Dimensions hors-tout du châssis nu :

(2) 4,600

- Porte-à-faux AV (m) :

4,150

- Porte-à-faux AR / axe du tridem (m) :

7,750

- Empattement :

2,620

- . Entre axe attelage et axe tridem (m) :

13,500

- . Du tridem (m) :

2,500

- Longueur hors-tout (m) :

0,870

- Largeur hors-tout (m) :

4,130

- Poids à vide / axe d'attelage (t) :

- Poids à vide / train roulant (t) :

Protection latérale :

(1) Oui / Non

Protection AR anti-encastrement :

(1) Oui / Non

Dispositif anti-projection :

(1) Oui / Non

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

B - que le véhicule sort de nos usines (magasins), le : 3.01.1996.

Fait à Parthenay, le 19/11/96

pour être livré à (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire) :

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis nu, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat du carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Conformément aux prescriptions de la circulaire du 17 Mars 1976 (J.O. du 30/03/78), la réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets individuels.

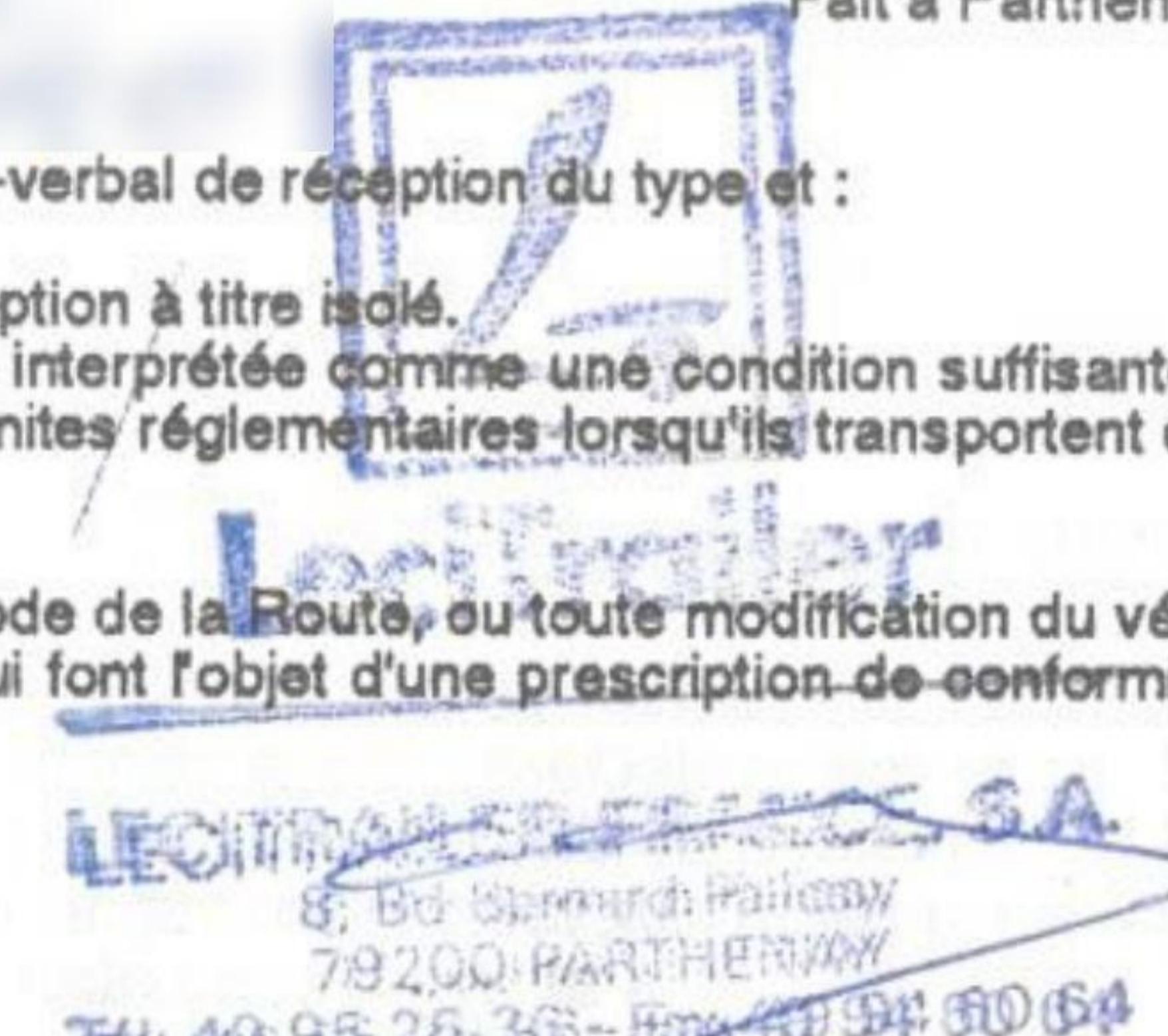
Pour ce véhicule, le PTC peut être fixé à 39000 kg dans l'autorisation spéciale prévue à l'article R.48 du Code de la Route.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule, à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) A compléter



CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, LeciTrailer France S.A., 8 Bd Bernard Palissy, 79200 PARTHENAY, représentant dûment accrédité de LeciTrailer S.A., C^e de los Huertos, s/n, Apartado Correos 100, 50620 CASETAS (Zaragoza) - ESPAGNE, constructeur, certifions :

A - que le véhicule :

- 1. Genre :
- 2. Marque :
- 3. Type :
- Versions :

SREM
LeciTrailer
3E20
(1) S/D
(1) N/B
(1) 0/1/2/3

4. Numéro d'identification :

(2)	V	V	1	L	T							C	
-----	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	---	--

5. Carrosserie :

(1) Plateau - benne - PTE-CONT.

9. Dimensions :

2,500

- Largeur (m) :

(2)

- Longueur (m) :

(2)

- Surface (m²) :

(2)

10. Poids total autorisé en charge (t) :

(1) 34,000 - 38,000

11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule (t) :

(2)

13. Charge utile du véhicule (t) :

(2)

Dimensions hors-tout du véhicule :

(2)

- Porte-à-faux AV (m) :

2,620

- Porte-à-faux AR / axe du tridem (m) :

- Empattement :

- . Entre axe attelage et axe tridem (m) :

- . Du tridem (m) :

- Poids à vide / axe d'attelage (t) :

- Poids à vide / train roulant (t) :

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir Nota).

B - que le véhicule sort de nos usines (magasins), le :

Fait à Parthenay, le

pour être livré à (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire) :

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

NOTA 2 : Conformément aux prescriptions de la circulaire du 17 Mars 1976 (J.O. du 30/03/78), la réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets individuels.

Pour ce véhicule, le PTC peut être fixé à 39000 kg dans l'autorisation spéciale prévue à l'article R.48 du Code de la Route.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule, à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture ;

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) A compléter